

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 février 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 27

D25.007

L'an deux mille vingt-cinq,
le onze février,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : ANDRE Sophie, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), VALENTIN Christine (pouvoir à LAFON Madeleine), POUEVIGNE Roger (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir à RODIER Colette), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.007 : NATURA 2000 - APPROBATION DU PROGRAMME D'ANIMATION SITE DU VALLON DE L'URUGNE POUR 2025

Monsieur le Président rappelle que cette année le programme d'animation NATURA 2000 porte sur 12 mois, c'est-à-dire du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, avec une enveloppe prévisionnelle de 22 700,00 € T.T.C.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

FIXE le programme d'animation Natura 2000 pour l'année 2025 (sur une durée de 12 mois du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025),

DECIDE d'inscrire le montant de charges y afférent pour un montant de 22 700 €, sur le Budget Primitif 2025 – service NATURA 2000, ainsi que le montant des subventions à recevoir pour équilibrer le programme,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Monsieur Le Président et Monsieur Le Trésorier de Marvejols sont chargés de l'exécution de la présente délibération

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 19 février 2025,

Pour le Président, par délégation
Le Vice-président,

Jean-Louis VAYSSIER